

Émile Poulat

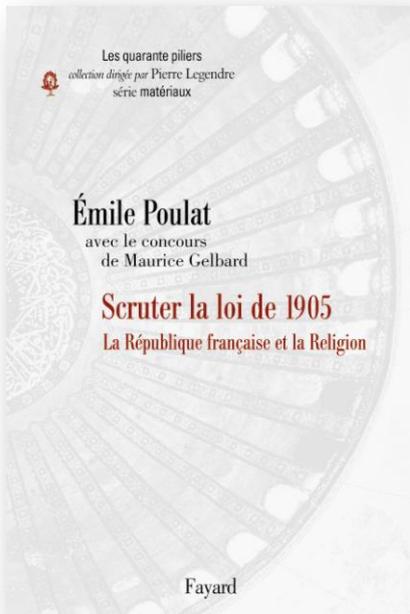
avec le concours de Maurice Gelbard

Scruter la loi de 1905

La République française et la Religion

en librairie le 17 mars 2010

Lorsque l'on évoque la loi de 1905, les idées qui lui sont immédiatement associées affluent : c'est la loi de la laïcité, c'est la loi qui interdit à la République de financer la religion et de s'immiscer dans les questions religieuses. Or, les choses sont bien plus compliquées. D'ailleurs, cette fameuse loi dont tout le monde parle, invoquée par les uns et les autres, qui l'a lue ? Et ceux qui l'ont lue, à quel texte, si souvent modifié, se réfèrent-ils ? En réalité, nul n'était plus capable de dire quel était le texte de la loi.



Depuis plusieurs années, je scrute la loi promulguée le 9 décembre 1905, dite loi de Séparation des Églises et de l'État. Avec cette étude fondée sur l'abondante documentation réunie avec mon ami Maurice Gelbard, instituteur retraité, j'entraîne le lecteur dans une analyse littérale des textes, à travers le dédale de la cinquantaine de modifications réalisées au fil du siècle. Il en ressort une certitude : cette loi que nous mythifions a non seulement institué un nouveau régime fait de grands principes et de particularités (songeons à l'outre-mer), mais aussi elle a créé une liberté moderne dont ni l'État, ni l'Église, ni personne n'avait l'expérience.

É. P.

Né en 1920, sociologue et philologue, Émile Poulat est directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences sociales. Ses travaux portent sur le catholicisme confronté à la crise moderniste et à la culture laïque. Avec la précision d'un archiviste du conflit français, l'expérience d'un conseiller très sollicité au-delà de l'Hexagone et la fermeté du connaisseur des rouages parlementaires et gouvernementaux comme des mécanismes ecclésiastiques, il offre à l'opinion publique, aux décideurs politiques et aux spécialistes de la gestion des cultes un instrument de travail et de réflexion sans prix. Aussi précis et précieux qu'un dictionnaire, ce livre sera un classique.

Pierre Legendre

- **« Le livre exhaustif qui met sur la table les cartes dont dispose l'État républicain depuis le vote de la loi de 1905 pour maîtriser la Question religieuse telle qu'elle se pose en France. »**

Contact presse : Marion Corcin mcorcin@editions-fayard.fr

LIBRAIRIE ARTHEME FAYARD 13, rue du Montparnasse 75 0006 Paris

TABLE DE L'OUVRAGE

Note marginale Un coup d'épée législatif. Remarques par-delà le bilan *par Pierre Legendre*
Viatique du lecteur
Avant-propos

Introduction Une loi centenaire, mythique et symbolique

Première partie **Établir le texte de la loi**

Chapitre 1 Signes annonciateurs de la loi

Chapitre 2 Minute originale de la loi (*fac-simile*) : genèse et ombres

Chapitre 3 Effervescence législative autour de la loi

I – Un an après la loi

II – Un siècle de retouches de la loi

III – Aujourd'hui, un leurre et un bricolage : les versions consolidées de la loi

Chapitre 4 État présent de la loi : ce qui subsiste aujourd'hui

Partie II **Suivre le texte de la loi**

Chapitre 5 L'article 1 : La prise en compte du « fait religieux » par les pouvoirs publics

Chapitre 6 L'article 2 : Ce que la République reconnaît et finance en matière de religion

Chapitre 7 L'article 4 : La mise en route du nouveau régime culturel

Chapitre 8 Les articles 8 et 9 : Loi inique ou loi équitable ? L'Église « spoliée » par l'État

Chapitre 9 Les articles 18 à 24 : Les « associations culturelles » et leur spécificité

Chapitre 10 L'article 38 : Les congrégations religieuses

Chapitre 11 L'article 43 § 2 : la France d'outre-mer.

Chapitre 12 L'article 43 § 2 (suite) : le régime amphibie de la Guyane française

Partie III **Entendre le texte de la loi**

Chapitre 13 De la séparation à la laïcité : les embarras du langage

Chapitre 14 Article 4 : L'enterrement républicain du gallicanisme

Chapitre 15 Qu'est-ce qu'un « culte » ? Retour au réel

Chapitre 16 Pour une statistique générale des édifices du culte

Chapitre 17 Les ressources cachées de la loi : des « associations culturelles » interdites (1906) aux « associations diocésaines » autorisées (1924)

Chapitre 18 L'Église catholique dans l'espace public français

Chapitre 19 Faut-il modifier la loi de 1905 ? Un étrange débat

Chapitre 20 1905, le non-dit majeur de la loi : du texte à l'acte. Le déni du « pouvoir spirituel »

Apostille Tout ce que le législateur de 1905 n'imaginait pas